



communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 089-200067114-20260427-2026\_DRJH006-AR



## ARRETE N°2026-DRJH-006

--

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE A MONSIEUR VINCENT POURRIER

**Le** Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

**Vu** l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2026-003 du 22 avril 2026 portant élection des vice-présidents ;

**Considérant** que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à ses vice-présidents ;

**Considérant** que Monsieur Vincent POURRIER est 7 -ème Vice-Président en charge du développement économique et de l'attractivité ;

**Considérant** qu'une visite d'ouverture de l'hôtel Kyriad aura lieu le mercredi 28 avril 2026 à 14h30 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public.

### ARRÊTE

**Article 1** – Monsieur Mathieu DEBAIN, Président de la Communauté de l'Auxerrois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation concernant les visites d'ouverture en matière de sécurité et d'accessibilité à Monsieur Vincent POURRIER pour participer, donner des avis, prendre toute décision et signer tous documents à la suite de la visite du 28 avril 2026 à 14h30 en lien avec les établissements recevant du public.

**Article 2** – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Vincent POURRIER,



communauté  
de l'auxerrois

- La Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et des mobilités,

le 27 avril 2026

Le Président,

  
Mathieu DEBAIN

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 089-200067114-20260427-2026\_DRJH006-AR

S<sup>2</sup>LO